



RÉSIDENCE

*La Cordyliné*

*L'apaisement et la quiétude  
dans une ambiance familiale*

**E.A.P.A.D**

**É**tablissement d'**A**ccueil de **P**ersonnes **A**gées **D**épendantes

# LIVRET D'ACCUEIL

Chambre n°

POUR



## I I- PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement porte la dénomination de « **Résidence La Cordyline** ».

Cet établissement privé accueille des personnes valides et dépendantes, de plus de 60 ans, pour un court ou long séjour.

Doté de 50 places en lits d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, cet établissement est conventionné avec la CAFAT et devient un :

**E A P A D**

Établissement d'Accueil pour Personnes Âgées Dépendantes

Les parties signataires ont pour objectif central le « *bien-être* » de la personne âgée. Elles s'inscrivent dans une démarche d'assurance de la qualité des soins, garantissant à toute personne âgée dépendante accueillie à la « Résidence La Cordyline » les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins.

Aussi l'établissement s'engage dans une démarche de qualité fondée sur les principes généraux suivants :

► Respect des droits élémentaires et des libertés des personnes âgées dépendantes accueillies, notamment par la prise en compte de la **Charte des droits et libertés** de la personne âgée dépendante

► Qualité de vie des personnes âgées dépendantes accueillies pour favoriser leur autonomie sociale, physique et psychique et prévenir l'aggravation de la dépendance,

► Qualité des relations avec les familles : maintien des liens des résidents avec leur famille et leur environnement antérieur chaque fois que possible,

► Qualité des personnels notamment par l'intervention et le suivi des soins assurés par des médecins libéraux, du recrutement d'agents qualifiés, de la mise en œuvre d'actions de formation, et d'une organisation générale et coordonnée du travail afin de prodiguer des soins et des aides de qualité aux résidents,

► Engagement de l'établissement dans un réseau local de coordination gérontologique lui permettant de développer des complémentarités avec les acteurs de ce réseau.

La Direction et le personnel vous proposent, de par leur engagement, des soins personnalisés s'inscrivant dans un projet de vie individualisé.



### III- LES SOINS

Plusieurs médecins libéraux interviennent dans la structure chaque semaine afin d'assurer le suivi médical de leurs patients respectifs.

À leur entrée, chaque résident choisit librement son médecin traitant parmi eux. En cas de besoin, les infirmiers ou vous-même pouvez demander une consultation.

Les soins et les traitements paramédicaux sont assurés sous la surveillance du médecin coordonnateur, du pharmacien et de l'équipe infirmier(ères).

#### **Le médecin coordonnateur**

Le médecin coordonnateur, **Michael NACASS** assure l'élaboration et le suivi du projet de soins de l'établissement, il assure l'évaluation médicale et l'animation de l'équipe soignante

#### **Le pharmacien**

**Mickaël Marin**, pharmacien interne de La Cordyliné, garantit une gestion optimale des traitements médicaux en assurant leur sécurité, leur disponibilité et leur personnalisation, offrant ainsi un suivi de qualité et une réactivité indispensable aux besoins spécifiques des résidents.

#### **Les kinésithérapeutes**

Trois kinésithérapeutes

- **Laureline BERNARD**
- **Lois DEROCHE**
- **Philippe MOUZE**

Ensemble assurent la prise en charge de votre rééducation, sur prescription médicale et en exercice libéral ;

#### **L'orthophoniste**

Une orthophoniste, **Amandine LELONG** assure votre rééducation orthophonique, sur prescription médicale, chaque lundi et mercredi matin.

#### **Le pédicure-podologue**

Un pédicure-podologue, **Wilfrid BONNOT** intervient sur rendez-vous à la Résidence une fois tous les quinze jours.

Les frais sont à la charge du résident.

## IV – LES ACTIVITÉS

L'établissement bénéficie d'un cadre agréable et sécurisé.

Son patio intérieur comprend un jardin arboré aux espèces variées de plantes tropicales et locales, et un parcours de motricité évoluant autour de la Résidence.

L'établissement offre à ses résidents une variété de loisirs et d'activités afin de maintenir du lien social, le planning des activités proposées est affiché dans le hall d'accueil.

**Lorenza FALAVAKI**, notre animatrice se fera un plaisir de noter vos préférences et de vous présenter les animations qu'elle organise soigneusement tous les mois.

A l'intérieur de la résidence, vous apprécierez :

- Une salle de restauration
- Un chalet
- Des terrasses et un jardin tropical

En fonction du déroulement de la journée, ces lieux sont dédiés aux repas, à des moments de partages, de détente et d'animations diverses, des ateliers cuisine, du chant, de la gymnastique douce, diverses activités manuelles, des jeux interactifs, les fêtes d'anniversaire, etc...

### • **LES ANIMATIONS**

Notre animatrice, **Lorenza FALAVAKI** vous propose diverses activités, respectant vos envies et vos capacités, tout en suivant le calendrier pour les fêtes et les événements importants qui rythment l'année.

Vous pouvez consulter le planning des animations affiché chaque semaine dans le hall d'accueil.

Quelques exemples d'activités : ateliers lecture avec le concours de la Médiathèque de Dumbéa, des ateliers chants, de la gymnastique douce, des jeux collectifs, jeux de mémoire, jeux de société, des ateliers cuisine, jardinage, sortie à la plage etc...

## V – LA VIE QUOTIDIENNE

### • LES REPAS

#### ✓ Le prestataire – La Casserolette



**La Casserolette** vous propose chaque jour un menu varié et équilibré, élaboré en laboratoire avec le concours d'une diététicienne.

Site internet - <https://www.lacasserolette.nc/>

#### ✓ Les horaires

Le **petit-déjeuner** vous est servi dans la salle à manger entre 06h00 et 9h30.

Le **déjeuner est servi** à partir de **11h00**, en terrasse pour les « Petits-mangeurs » il s'agit des personnes dépendantes ayant besoin d'aide pour se nourrir et en salle à manger pour les autres résidents.

Le **dîner** est servi suivant la saison :

- L'hiver à 17h30 pour les « petits-mangeurs » et les résidents qui le souhaitent
- L'été entre 17h45 et 18h

Des collations sont à disposition des résidents.

Le **goûter** est proposé à partir de **15h00** l'hiver, **15h30** l'été.



Sur avis médical et après consultation auprès des infirmiers, le repas peut être servi en chambre, uniquement en cas d'incapacité physique du résident pour se rendre en salle de restaurant.

### • NOS MENUS

Le menu est affiché sur le panneau d'affichage central.



Il est annoncé à voix haute avant chaque repas, par un membre du personnel ou un résident.



- **VOS INVITES**

Pour les personnes extérieures à l'Établissement, la réservation des invités doit être formulée 48 heures à l'avance auprès du secrétariat. **Le prix du repas est fixé à 1300 Frs**, par repas et par personne.

- **LES VISITES**

Les familles et amis des résidents sont bien évidemment les bienvenus au sein de notre établissement.

Pour des raisons d'organisation et pour ne pas gêner le service, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires suivants, dans le cadre des visites :

**Le matin, de 10h00 à 11h00**

**L'après-midi, de 14h30 à 18h.**

- **POUR TELEPHONER**

Vos proches peuvent vous appeler entre 8h00 et 18h30 au **35 22 25** ou **35 22 27**, ou encore sur votre portable

- **LE SYSTEME D'APPEL MALADE**

Pour une demande d'aide ou une urgence, un système d'appel individualisé a été installé dans toutes les chambres et toutes les salles de bain et sanitaires. N'hésitez pas à appeler en cas de besoin, l'équipe de service vous répondra aussi vite que possible.

- **VOTRE COURIER**

Vous pouvez recevoir votre courrier personnel à la Résidence à l'adresse suivante :

**Résidence La Cordyline**

11 Avenue du Lagon – BP 10104 NAKUTAKOIN  
98837 DUMBEA



Si vous avez du courrier à expédier :

Vous pouvez nous remettre le courrier que vous souhaitez envoyer. Des timbres peuvent également vous être fournis.

- **L'ENTRETIEN DE NOS ESPACES**

Pour tout problème au quotidien - ampoule grillée, lavabo bouché, etc...- merci de le signaler au secrétariat.

Le technicien de maintenance de la résidence, **Andy WILLIAMS** se fera un plaisir de rétablir au plus vite le bon fonctionnement de vos équipements.

- **LINGERIE**

Les vêtements de ville et votre linge de corps sont entretenus par la résidence ; merci de penser à marquer tous vos vêtements avec des étiquettes imprimées ou brodées et cousues.

Le linge hôtelier est fourni et entretenu par un prestataire externe.

- **NOS AUTRES SERVICES**

Un partenariat avec différents prestataires externes vous permet de bénéficier de services individualisés.

- ✓ **Coiffure et pédicure**

Un service de coiffure est mis à la disposition de tous nos résidents. La prestation est réalisée par un salon de coiffure externe qui se déplace à La Cordyline tous les lundis après-midi pour vos coupes, shampoings, mise en plis, teinture, etc...La prise de rendez-vous se fait au secrétariat. Les frais sont à la charge du résident.

- ✓ **Intervention régulière de bénévoles**

Des bénévoles de l'Association « A.Q.V.P » pour la Qualité de Vie des Patients, vous rendent visite en semaine et vous offrent leur écoute et leur disponibilité.

- ✓ **Le culte**

Un prêtre et un diacre se déplacent pour les fêtes liturgiques et à la demande des résidents et des familles.

## V- CHARTE DU BIEN ETRE DES DROITS ET LIBERTE DE LA PERSONNE AGEE

### ★ 1 Choix de vie

Toute personne âgée résidente est respectée et reconnue dans son identité, sa dignité, sa liberté, sa vie privée, ses droits et ses choix.

### ★ 2 Cadre de vie

Toute personne âgée résidente dispose d'un espace personnel. Après une absence transitoire (hospitalisation, vacances...) ; elle retrouve sa place dans la résidence.

### ★ 3 Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée résidente conserve sa liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société. La résidence favorise les activités individuelles et développe les activités collectives (intérieures et extérieures) dans le cadre d'un projet de vie.

### ★ 4 Présence et rôle des proches

La résidence favorise le maintien des relations familiales, amicales et sociales qui se concrétise par des lieux de rencontre, des horaires de visites, des possibilités d'accueil, des invitations pour les fêtes d'anniversaire et autres réunions périodiques.

### ★ 5 Patrimoine et revenus

Toute personne âgée résidente dispose librement de ses ressources personnelles. Un coffre est à disposition au bureau principal.

### ★ 6 Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne âgée résidente doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix. Le droit à la parole est fondamental pour le résident.

### ★ 7 Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour les personnes vieillissantes.

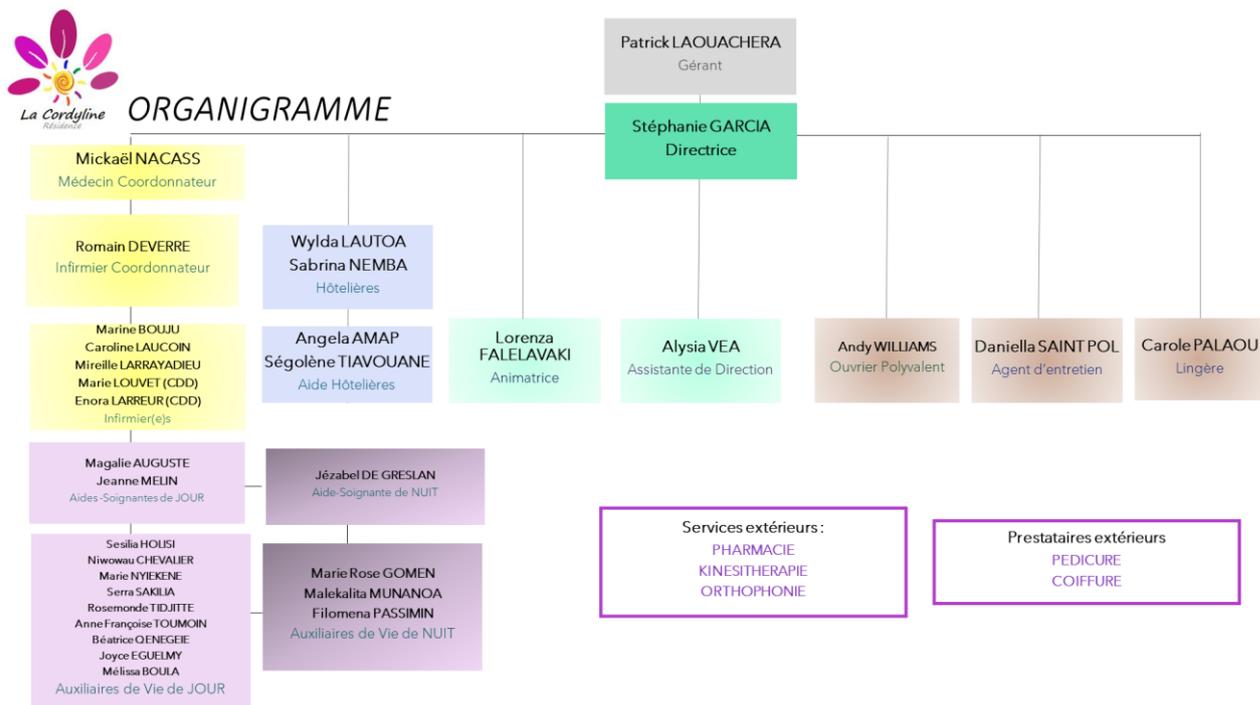
### ★ 8 Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée résidente peut accéder aux soins médicaux avec le médecin de son choix ainsi qu'aux conseils et compétences des infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes les plus adaptés à leur état de santé. S'il est nécessaire de donner des soins à l'extérieur de l'établissement, le résident et sa famille sont préalablement informés du transfert.

### ★ 9 Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement sont procurés à la personne âgée résidente en fin de vie et à sa famille.

## VI- ORGANIGRAMME



## VII- DIVERS

Votre avis nous intéresse, n’hésitez pas à nous faire part de vos suggestions en participant :

- Au Conseil de la Vie Sociale (renseignements auprès de notre secrétariat)
- A la Commission des Menus, commission du goût
- En remplissant chaque année notre enquête de satisfaction

### ✓ Informatique et libertés

Les données vous concernant font l’objet d’un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés

Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement des données nominatives vous concernant dans les conditions fixées à l’article 26 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978.

**Toute l’équipe de la Cordyliné vous souhaite la bienvenue**